



## Confier un enfant à une tierce personne, or assistante maternelle

Par **sandyfra**, le **13/02/2008** à **16:29**

Bonjour, je suis assistante maternelle, employée par une crèche familiale. (les parents ne sont donc pas mes employeurs).  
J'ai été appelée à l'école de ma fille car celle ci a eu un accident. J'ai amené sur les lieux l'enfant dont j'ai la garde. Arrivé là bas, ma fille allait mal et devait être examiné par les pompiers avant d'aller à l'hôpital. J'ai prévenu la crèche afin qu'elle vienne chercher l'enfant dont j'ai la garde, cependant, il fallait que je le laisse en garde à la directrice de l'école car les pompiers allaient partir. Malgré un refus de la hiérarchie, j'ai laissé l'enfant à la directrice pour m'occuper de ma fille. La crèche est arrivé sur les lieux avant que je ne parte mais j'étais dans le camion de pompier sans l'enfant en garde avec moi afin de ne pas le traumatiser et d'aider au mieux ma fille. Aujourd'hui, je suis en conflit avec la crèche car j'ai laissé l'enfant à d'autres personnes. Le caractère urgent de la situation peut il annuler la faute professionnelle ? D'autant plus que je ne pouvais pas emmener avec moi l'enfant dans le camion car c'était interdit aussi ! merci